



ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

**Le lundi, 7 août 2017
à 19 h 30**

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions**
4. **Procès-verbaux**
 - 4.1 Adoption du procès-verbal des séances extraordinaire et ordinaire du conseil municipal du 3 juillet 2017
5. **Administration générale, greffe, affaires juridiques**
 - 5.1 Tarif de rémunération du personnel électoral (577)
6. **Finances municipales**
 - 6.1 Nomination du trésorier d'élection (577)
7. **Ressources humaines**
 - 7.1 Approbation de l'entente de modification au Régime de retraite pour les employés de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu afin de satisfaire aux modalités de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal pour les participants actifs non syndiqués (cadres) (630)
8. **Loisirs et bibliothèques**
 - 8.1 -

9. **Infrastructures et gestion des eaux**

9.1 Octroi des contrats suivants :

- 9.1.1 SA-120-IN-17 Aménagement paysager d'un espace public contigu à l'usine de filtration (525)
- 9.1.2 SA-127-IN-17 Remplacement de 2 cheminées d'évacuation à la station d'épuration (505)
- 9.1.3 SA-130-IN-17 Acquisition d'un système de collecte de données des compteurs d'eau (464)
- 9.1.4 SA-144-IN-17 Fourniture de charbon actif en poudre (533)
- 9.1.5 SA-148-IN-17 Travaux d'ajout d'un lien cyclable incluant le resurfage de la rue France (519)
- 9.1.6 SA-152-IN-17 Travaux de fondation et de pavage de la rue Laval (518)
- 9.1.7 SA-158-IN-17 Remplacement des clôtures des terrains de baseball 1 à 4 au Complexe multisports Bleury et travaux connexes (601)
- 9.1.8 SA-122-IN-17 Prolongement d'infrastructures de la rue Bella, entre la rue de Lacolle et l'avenue Conrad-Gosselin (599)
- 9.1.9 SA-135-IN-17 Travaux d'aménagement du parc des Éclusiers (536)
- 9.1.10 SA-174-IN-17 Octroi d'un contrat de gré à gré pour l'acquisition d'un logiciel de géomatique

9.2 Engagements de la Ville pour l'admissibilité de projets d'infrastructures municipales ou programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) (596)

9.3 Signature d'un accord contractuel avec l'Agence Parcs Canada relativement aux travaux du parc des Éclusiers et des abords de l'écluse n° 9 (rue Saint-Paul) (402)

10. **Toponymie et circulation**

10.1 Modification aux heures de débarcadères des écoles suivantes :

- 10.1.1 Modification aux heures pour le débarcadère de l'école Joseph-Amédée-Bélanger (543)
- 10.1.2 Modification aux heures pour le débarcadère de l'école Notre-Dame-de-Lourdes (secteur Iberville) (543)
- 10.1.3 Modification aux heures pour le débarcadère de l'école Sacré-Cœur (secteur Iberville) (543)
- 10.1.4 Modification aux heures pour le débarcadère de l'école Saint-Eugène (543)
- 10.1.5 Modification aux heures pour le débarcadère de l'école Saint-Gérard (543)

- 10.2 Aménagement d'une traverse d'écoliers à l'intersection des rue De Léry et Plaza (537)
- 10.3 Arrêt obligatoire sur la rue Docquier (requête 81075)
- 10.4 Arrêts obligatoires à l'intersection des rues Saint-Paul et Collin et stationnement interdit sur une section de la rue Saint-Paul (605)

11. **Travaux publics**

11.1 Octroi des contrats suivants :

- 11.1.1 SA-2460-TP-17 Location d'équipement de déneigement avec opérateur pour le secteur Saint-Edmond (522)
- 11.1.2 SA-2461-TP-17 Location d'équipement de déneigement avec opérateur pour le secteur Centre-ville (526)

12. **Sécurité publique**

12.1 -

13. **Urbanisme**

13.1 Étude et décision relatives à diverses demandes de dérogation mineure

- 13.1.1 DDM-2017-4007 Hugo Lapointe – Immeuble situé au 53, rue Jean-Baptiste (488)
- 13.1.2 DDM-2017-4009 Dean Gagné – Immeuble situé au 102, rue Brodeur (490)
- 13.1.3 DDM-2017-4015 Emballage St-Jean ltée – Immeuble situé au 350, rue Saint-Michel (527)
- 13.1.4 DDM-2017-4017 Steeve McLean – Immeuble situé au 23, rue Pierre-Paul-Demaray (496)
- 13.1.5 DDM-2017-4019 Daniel Goyette – Immeuble situé au 2261, route 133 (528)
- 13.1.6 DDM-2017-4022 Enseignes Montréal Néon – Immeuble situé au 725, boulevard du Séminaire Nord (494)
- 13.1.7 DDM-2017-4023 Martin Yergeau – Immeuble situé au 58, rue de L'Impératrice (529)
- 13.1.8 DDM-2017-4027 Marie-Claude Beauvais – Immeuble constitué des lots 3 089 820 et 3 270 748 du cadastre du Québec situé sur la rue De Salaberry (493)

13.2 Étude et décision relatives à diverses demandes d'usage conditionnel

- 13.2.1 UC-2017-4008 Robert Barrière – Immeuble situé au 900, 1^{re} Rue (491)

- 13.2.2 UC-2017-4011 9163-4915 Québec inc. – Immeuble constitué du lot 5 294 946 du cadastre du Québec situé sur la rue André-Mathieu (499)
- 13.2.3 UC-2017-4039 Jean-Pierre Henes – Immeuble situé au 1578, rue Sainte-Thérèse (583)
- 13.3 Étude et décision relatives à divers plans d'implantation et d'intégration architecturale
 - 13.3.1 PIA-2017-3921 Gestion J.P. Lalonde (retour) – Immeuble situé au 245, rue Saint-Charles (560)
 - 13.3.2 PIA-2017-3955 Annie Gagné – Immeuble constitué du lot 5 980 276 du cadastre du Québec situé sur la rue Théodore-Bécharde (579)
 - 13.3.3 PIA-2017-4025 Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu – Immeuble situé au 75, rue Saint-Jacques (553)
 - 13.3.4 PIA-2017-4026 Julien-Michel B. Pronovost – Immeuble situé au 190A, rue De Salaberry (554)
 - 13.3.5 PIA-2017-4029 Stéphanie Guitard – Immeuble situé au 25-29, rue Saint-Charles (555)
 - 13.3.6 PIA-2017-4035 Marie-Claude Gagner – Immeuble constitué du lot 5 033 863 du cadastre du Québec situé sur la rue des Sternes (559)
 - 13.3.7 PIA-2017-4036 Luc Goyette – Immeuble situé au 852, 1^{re} Rue (558)
 - 13.3.8 PIA-2017-4037 Philip Malo – Immeuble situé au 66, boulevard Saint-Joseph (587)
 - 13.3.9 PIA-2017-4038 Jean-Pierre Henes – Immeuble situé au 1578, rue Sainte-Thérèse (588)
 - 13.3.10 PIA-2017-4040 François-Martin D'Aumont Mortier – Immeuble situé au 1407, rue de Noyan (589)
 - 13.3.11 PIA-2017-4041 Serge Pouliot – Immeuble situé au 1218, chemin des Patriotes Ouest (585)
 - 13.3.12 PIA-2017-4044 Boisé Milton inc. – Immeuble situé au 385, boulevard Saint-Luc (629)

13.4 Adoption du premier projet des règlements suivants :

13.4.1 Règlement n° 1616 (590)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser l'usage « C1-07-01 - vente au détail de piscines, spas, saunas ou leurs accessoires » dans la zone industrielle I-1403.

Cette zone est située à l'est du chemin Grand-Bernier Nord, entre les rues Pierre-Caisse et Gaudette »

13.4.2 Règlement n° 1622

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de créer une nouvelle zone résidentielle, à même une partie de la zone H-5584, où y seraient autorisées les habitations bifamiliales juxtaposées.

Cette zone est située à l'intersection du chemin des Patriotes Est et de la rue Guertin »

13.4.3 Règlement n° 1615

« Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651, et ses amendements, dans le but d'instaurer des normes écologiques, soit :

- ajouter des normes relatives à l'aménagement de supports à vélo dans les zones du groupe commerce et service (C), industrie (I) et communautaire (P);
- permettre le recouvrement d'une aire de stationnement ou d'un espace de chargement ou de déchargement de pelouse renforcée, de pavage poreux ou de pavage constitué d'un liant d'origine végétale, et ce, dans toutes les zones du groupe habitation (H), commerce et service (C), industrie (I) et communautaire (P);
- permettre, sous certaines conditions, le recouvrement des espaces d'entreposage extérieur de gravier ou de pierre concassée, dans toutes les zones du groupe commerce et service (C), industrie (I) et communautaire (P);
- fixer à 18 mois le délai prescrit pour l'obligation de surfacage d'une aire de stationnement, et ce, dans toutes les zones du groupe habitation (H), commerce et service (C), industrie (I) et communautaire (P);
- autoriser, pour tous les nouveaux bâtiments principaux et certains remplacements de revêtement de toiture dans les zones du groupe habitation (H), commerce et service (C), industrie (I) et communautaire (P), dont la pente de toit est faible, seulement les toits végétalisés et les revêtements de couleur blanche ou ayant un indice de réflectance solaire élevé, et de prohiber, pour certains usages, les « membranes goudronnées multicouches ou de bitume »;
- préciser que la pelouse synthétique est prohibée dans les zones du groupe habitation (H), commerce et service (C), industrie (I) et communautaire (P), sauf pour les terrains sportifs;
- augmenter la superficie de verdure sur les terrains compris dans les zones du groupe habitation (H), commerce et service (C), industrie (I) et communautaire (P);
- préciser les normes relatives à l'abattage, à la plantation, à la protection et à l'entretien des arbres;
- spécifier que les "Conteneurs et sites d'entreposage pour déchets ou matières récupérables" doivent être semi-enfouis dans les zones du groupe commerce et service (C),

communautaire (P) et habitation (H), sauf lorsque l'usage principal est une habitation de moins de 12 logements;

- autoriser l'installation d'un capteur solaire sur un bâtiment principal, un bâtiment accessoire ou fixé au sol sous certaines conditions;
- supprimer les dispositions liées à la catégorie de zone « U » dans les zones C-1026, C-1052, C-1055, C-1859 et P-2206, afin d'étendre les exigences de cette catégorie de zone à l'ensemble du territoire, variant selon les usages et selon la superficie des terrains »

13.5 Adoption du second projet des règlements suivants :

13.5.1 Règlement n° 1477 (557)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements dans le but :

- d'agrandir la zone résidentielle H-1755, à même l'ensemble de la zone C-1080 et d'une partie de la zone H-1583 ;
- de remplacer les usages actuellement permis dans la zone H-1755 par l'usage habitation multifamiliale de 4 à 12 logements.

La zone H-1755 ainsi agrandie est située à l'intérieur d'un triangle formé de la rue Saint-Jacques, de la rue des Carrières et du chemin du Grand-Bernier Nord »

13.5.2 Règlement n° 1478 (284)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser des habitations multifamiliales de 4 à 10 logements au lieu d'habitations collectives, dans la zone résidentielle H-2748.

Cette zone est située légèrement au nord-est de l'angle des rues Courville et France »

13.5.3 Règlement n° 1587 (317)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de créer une zone commerciale, à même une partie de la zone résidentielle H-1679, où y serait autorisé l'usage C2-05-01 « Stationnement payant pour automobiles (infrastructure) »

Ces zones sont situées au nord-est de l'angle des rues Frontenac et Mercier »

13.5.4 Règlement n° 1588 (318)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone résidentielle H-1876, à même une partie de la zone résidentielle H-1875.

Ces zones sont situées de part et d'autre d'une partie de la rue Joseph-Doyon »

13.5.5 Règlement n° 1589 (359)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser les usages « service

d'emballage et protection de marchandises » et « service d'envoi de marchandise (centre de distribution) ou de transport par camions » dans la zone industrielle I-1420.

Cette zone est située au nord-est de l'angle du chemin du Grand-Bernier Nord et de la rue Christine »

13.5.6 Règlement n° 1606 (360)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone communautaire P-1506, à même une partie de la zone résidentielle H-1568.

Ces zones sont situées dans le quadrilatère formé des rues Jacques-Cartier Nord, Saint-Georges, Longueuil et Victoria »

13.5.7 Règlement n° 1609 (412)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser les usages de la sous-classe C9-05, soit des « entrepreneurs », dans la zone industrielle I-1404.

Cette zone est située légèrement au nord-est de l'angle des rues Rossiter et Gaudette »

13.5.8 Règlement n° 1610 (414)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'augmenter à 3 étages la hauteur maximale permise pour les habitations trifamiliales, dans la zone résidentielle H-2137.

Cette zone est située dans le prolongement sud prévu de la rue Ronsard »

13.5.9 Règlement n° 1611 (416)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'agrandir la zone résidentielle H-1695, à même une partie de la zone commerciale C-1546.

Ces zones sont situées dans un quadrilatère formé des rues Gosselin, Jacques-Cartier Sud, Carillon et Saint-Eugène »

13.5.10 Règlement n° 1612 (415)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone commerciale C-5519, à même une partie de la zone commerciale C-5525 ;
- d'autoriser, dans la zone C-5519 ainsi agrandie, les usages « service d'emballage et protection de marchandises », « service d'envoi de marchandises (centre de distribution) ou de transport par camions », de même que l'ensemble des usages de la sous-classe C9-05 « entrepreneurs » ;
- de ne plus autoriser les usages de la sous-classe C9-05 « entrepreneurs » dans la zone C-5525.

Ces zones sont situées au nord de l'Autoroute de la Vallée-des-Forts, légèrement à l'est de chemin des Patriotes Est »

13.5.11 Règlement n° 1613 (232)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'encadrer les fermettes et certains bâtiments accessoires en zone agricole »

13.5.12 Règlement n° 1617 (426)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone H-2700, à même une partie de la zone H-2721, située l'intersection du boulevard Saint-Luc et de la rue des Trembles ;
- en regard de la zone H-2700 ainsi agrandie :
 - de modifier les normes quant aux marges, à la hauteur et aux dimensions de terrain pour la classe « unifamiliale »;
 - d'autoriser les classes « bifamiliale » et « multifamiliale » de 4 logements;
 - de remplacer la catégorie de zone visant le parement du revêtement extérieur;
 - de remplacer la disposition spéciale permettant de déroger aux exigences quant aux matériaux de parement des murs extérieurs;
 - de permettre les projets intégrés résidentiels et d'assujettir cette zone aux dispositions d'un P.I.I.A.;
 - de créer une note visant les mesures de contrôle de bruit routier en bordure de la route 104;
 - de créer une note visant à ajouter des dispositions pour les projets intégrés résidentiels »

13.5.13 Règlement n° 1618 (334)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser et d'encadrer l'entreposage extérieur dans la zone commerciale C-2623, située à l'angle nord-est de l'intersection du boulevard Saint-Luc et du chemin Saint-André »

13.5.14 Règlement n° 1620 (452)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'agrandir la zone résidentielle H-1552, à même une partie de la zone résidentielle H-1528 ;
- d'autoriser l'usage C7-01-02 -Vente au détail de véhicules de promenade usagés dans la zone H-1552.

Ces zones sont situées au sud de la rue Saint-Jacques entre le boulevard Industriel et la rue Delagrave »

13.5.15 Règlement n° 1621 (445)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but :

- d'autoriser les usages de la sous-classe C2-02, soit « Services professionnels, techniques ou d'affaires », dans la zone résidentielle H-1154, s'ils sont en combinaison avec un

usage de la classe « habitation » mixte et s'ils sont situés au rez-de-chaussée ou à l'étage.

Cette zone est située entre les rues Saint-Joseph et Saint-Louis, à proximité du boulevard du Séminaire Nord et de la rue Marie-Élizabeth »

13.6 Adoption du projet de règlement suivant :

13.6.1 Règlement n° 1512 (487)

« Règlement modifiant le règlement no 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et ses amendements, dans le but d'assujettir le déplacement, la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment accessoire de plus de 20 m² au secteur de P.I.I.A. : Bordures autoroutières »

13.6.2 Règlement n° 1630

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de permettre l'affichage commercial dans la zone résidentielle H-3122. Cette zone est située au nord de la 9^e Avenue, à l'est de la rue Riendeau »

13.7 Étude et décision relatives à diverses demandes de modification aux règlements d'urbanisme :

13.7.1 MRU-2017-3989 – Zone A-4004 située sur le chemin du Grand-Pré (523)

13.7.2 MRU-2017-3998 – Zone H-2612 située sur la rue Moreau (411)

13.8 Désignation des fonctionnaires chargés d'appliquer des normes réglementaires - Service des infrastructures et gestion des eaux et Service de police (609)

14. **Transport et mobilité urbaine**

14.1 Modification à l'horaire du service de transport en commun (516)

14.2 Octroi du contrat suivant :

14.2.1 SA-1072-AD-17 Implantation d'un service de billettique pour le transport collectif (539)

15. **Avis de motion**

15.1 Avis de motion – Modification au (487)

« Règlement modifiant le règlement no 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et ses amendements, dans le but d'assujettir le déplacement, la construction ou l'agrandissement d'un bâtiment accessoire de plus de 20 m² au secteur de P.I.I.A. : Bordures autoroutières »

15.2 Règlement n° 1586 (565)

« Règlement modifiant le règlement n° 0692, tel que modifié par les règlements n^{os} 0708, 0735, 0754, 0776, 0823, 0882, 0920, 0974, 1067, 1119, 1139, 1178, 1233, 1294, 1409, 1471, 1484 et 1534, relatif à la

tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation »

15.3 Règlement n° 1615 (516)

« Règlement modifiant le règlement de zonage no 0651, et ses amendements, dans le but d'instaurer des normes écologiques, soit :

- ajouter des normes relatives à l'aménagement de supports à vélo dans les zones du groupe commerce et service (C), industrie (I) et communautaire (P);
- permettre le recouvrement d'une aire de stationnement ou d'un espace de chargement ou de déchargement de pelouse renforcée, de pavage poreux ou de pavage constitué d'un liant d'origine végétale, et ce, dans toutes les zones du groupe habitation (H), commerce et service (C), industrie (I) et communautaire (P);
- permettre, sous certaines conditions, le recouvrement des espaces d'entreposage extérieur de gravier ou de pierre concassée, dans toutes les zones du groupe commerce et service (C), industrie (I) et communautaire (P);
- fixer à 18 mois le délai prescrit pour l'obligation de surfacage d'une aire de stationnement, et ce, dans toutes les zones du groupe habitation (H), commerce et service (C), industrie (I) et communautaire (P);
- autoriser, pour tous les nouveaux bâtiments principaux et certains remplacements de revêtement de toiture dans les zones du groupe habitation (H), commerce et service (C), industrie (I) et communautaire (P), dont la pente de toit est faible, seulement les toits végétalisés et les revêtements de couleur blanche ou ayant un indice de réflectance solaire élevé, et de prohiber, pour certains usages, les « membranes goudronnées multicouches ou de bitume »;
- préciser que la pelouse synthétique est prohibée dans les zones du groupe habitation (H), commerce et service (C), industrie (I) et communautaire (P), sauf pour les terrains sportifs;
- augmenter la superficie de verdure sur les terrains compris dans les zones du groupe habitation (H), commerce et service (C), industrie (I) et communautaire (P);
- préciser les normes relatives à l'abattage, à la plantation, à la protection et à l'entretien des arbres;
- spécifier que les "Conteneurs et sites d'entreposage pour déchets ou matières récupérables" doivent être semi-enfouis dans les zones du groupe commerce et service (C), communautaire (P) et habitation (H), sauf lorsque l'usage principal est une habitation de moins de 12 logements;
- autoriser l'installation d'un capteur solaire sur un bâtiment principal, un bâtiment accessoire ou fixé au sol sous certaines conditions;
- supprimer les dispositions liées à la catégorie de zone « U » dans les zones C-1026, C-1052, C-1055, C-1859 et P-2206, afin d'étendre les exigences de cette catégorie de zone à l'ensemble du territoire, variant selon les usages et selon la superficie des terrains »

15.4 Règlement n° 1616 (590)

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'autoriser l'usage « C1-07-01 - vente au détail de piscines, spas, saunas ou leurs accessoires » dans la zone industrielle I-1403.

Cette zone est située à l'est du chemin Grand-Bernier Nord, entre les rues Pierre-Caisse et Gaudette »

15.5 Règlement n° 1622

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651 et ses amendements, dans le but de créer une nouvelle zone résidentielle, à même une partie de la zone H-5584, où y seraient autorisées les habitations bifamiliales juxtaposées.

Cette zone est située à l'intersection du chemin des Patriotes Est et de la rue Guertin »

15.6 Règlement n° 1623 (569)

« Règlement autorisant la réalisation des travaux de pavage de la rue des Bégonias, décrétant une dépense de 70 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.7 Règlement n° 1624 (595)

« Règlement autorisant la réalisation des travaux de reconstruction de la fondation et de pavage d'une partie de la rue de Gentilly, décrétant une dépense de 160 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.8 Règlement n° 1625 (597)

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de construction d'infrastructures municipales pour les rues Jules-Verne, Jacques-Prévert et le prolongement de la rue De Ronsard, décrétant une dépense de 4 713 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.9 Règlement n° 1626 (550)

« Règlement autorisant le remboursement des travaux relatifs à l'aménagement d'un sentier piétonnier situé dans le prolongement de la rue de la Tourterelle, et décrétant une dépense n'excédant pas 217 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.10 Règlement n° 1628 (618)

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de réaménagement des bibliothèques Adélarde-Berger et de L'Acadie, décrétant une dépense n'excédant pas 5 087 000 \$ et un emprunt à cette fin »

15.11 Règlement n° 1630

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de permettre l'affichage commercial dans la zone résidentielle H-3122. Cette zone est située au nord de la 9^e Avenue, à l'est de la rue Riendeau »

15.12 Règlement n° 1631 (516)

« Règlement modifiant le règlement no 0892 relatif au service de transport en commun de personnes sur le territoire de la Ville, tel que modifié par les règlements n^{os} 1014, 1072, 1251, 1241, 1268, 1348, 1483, 1528 et 1597 afin d'ajouter des points d'embarquement au service de taxibus »

16 Règlements

16.1 Règlement n° 1543

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but de ne plus soumettre au règlement la construction d'un bâtiment comportant un toit dont la pente est inférieure à 3/12, et ce, sur l'ensemble du territoire »

16.2 Règlement n° 1580

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de modifier les superficies de plancher concernant les services de photocopies ou de reproduction, permettant de les classer soit dans les services spécialisés ou dans les commerces à incidence modérée, et ce, sur l'ensemble du territoire »

16.3 Règlement n° 1581

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but de créer une nouvelle zone résidentielle, à même une partie des zones résidentielles H-1121, H-1137 et H-1812, où y seraient autorisées :

- des habitations unifamiliales, bifamiliales, trifamiliales et multifamiliales de 4 à 6 logements;
- des habitations unifamiliales pouvant comporter jusqu'à 2 étages de hauteur, et être d'une hauteur maximale de 9 mètres;
- des habitations trifamiliales et multifamiliales de 4 à 6 logements, pouvant comporter jusqu'à 3 étages, et être d'une hauteur maximale de 10 mètres.

Ces zones sont situées dans un quadrilatère formé des rues Saint-Louis, Mercier, Molleur et Collin »

16.4 Règlement n° 1582

« Règlement modifiant le règlement n° 0945 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.), et ses amendements, dans le but d'agrandir le secteur de P.I.I.A. « Vieux-Saint-Jean », à même une partie du secteur de P.I.I.A. « Saint-Louis ». Ce nouveau territoire du secteur de P.I.I.A. « Vieux-Saint-Jean » est situé à l'angle sud-ouest des rues Saint-Louis et Grégoire »

16.5 Règlement n° 1583

« Règlement modifiant le règlement de zonage n° 0651, et ses amendements, dans le but d'augmenter la superficie d'implantation au sol cumulative autorisée d'un garage isolé, d'un abri d'auto isolé ou d'une remise isolée pour les terrains d'une superficie de plus de 1 500 mètres carrés, et ce, dans l'ensemble des zones résidentielles du territoire »

16.6 Règlement n° 1597

« Règlement modifiant le règlement n° 0892 relatif au service de transport en commun de personnes sur le territoire de la Ville, tel que modifié par les règlements n^{os} 1014, 1072, 1251, 1241, 1268, 1348, 1483 et 1528 afin d'ajouter des arrêts sur le circuit 96 »

16.7 Règlement n° 1601

« Règlement autorisant la réalisation des travaux de pavage des rues Fernet et des Colonnes, décrétant une dépense de 435 000 \$ et un emprunt à cette fin »

16.8 Règlement n° 1604

« Règlement autorisant la réalisation de travaux de construction d'infrastructures municipales d'aqueduc et d'égout sanitaire dans les rues Adrien-Fontaine, Arcand, Damase-Carreau, de Bleury, une partie de l'avenue Conrad-Gosselin et du boulevard d'Iberville, décrétant une dépense de 3 172 000 \$ et un emprunt à cette fin »

17 **Dépôt de documents au conseil municipal**

17.1 Procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif tenue les 28 juin et 12 juillet 2017

17.2 Dépôt des certificats de procédure d'enregistrement portant sur les règlements n^{os} 1575, 1592, 1593, 1594, 1595, 1596 et 1599

17.3 Projet de règlement n° 1627

17.4 Décision de la CMQ rendue le 29 juin 2017 relative à une enquête concernant monsieur le conseiller Justin Bessette

18 **Correspondance**

19 **Période de questions**

20 **Communications des membres du conseil municipal au public**

21 **Levée de la séance**